

## « Liberté égalité fraternité ou la Mort »

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/1846>

DOI : 10.4000/ahrf.1846

ISSN : 1952-403X

### Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2000

Pagination : 135

ISSN : 0003-4436

### Référence électronique

« « Liberté égalité fraternité ou la Mort », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 322 | octobre-décembre 2000, mis en ligne le 22 mars 2006, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/1846> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.1846>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2022.

Tous droits réservés

---

# « Liberté égalité fraternité ou la Mort

---

- 1 Montluel le 12 ventôse an deux de la République une indivisible et démocratique
- 2 Les sans-culottes de la Société populaire de Montluel
- 3 Au Représentant du peuple Albitte
- 4 Citoyen
- 5 Les François revenus de leurs prejugués viennent d'abjurer une religion absurde et immorale qui amusait les cœurs par de fausses vertus et les intelligences par de misterieuses chimères.
- 6 Tu as pris des mesures pour faire disparaître tous les signes de ce culte insensé , et *vive la Raison*, tu as bien fait. Il faut que la génération future n'en retrouve pas le moindre vestige sur le sol de la liberté.
- 7 Les sans-culottes de Montluel ont prévenu sur ce point important tes sages dispositions, & bien avant tes arrêtés on ne voyait en cette commune et dans les environs ni croix, ni reliques, ni simulacres de pretendus saints, mais tout n'est pas fait encore, une branche impure de l'ancienne superstition conserve quelques racines, il faut les extirper sans quoi la religion des prêtres semblable à la gangrène renaitrait d'un seul grain qu'on aurait négligé et pourrait ramener les monstres dont elle etait l'appuy, l'aristocratie et le despotisme.
- 8 Nous voulons parler, citoyen, des noms de saints qui servent encore de prénoms à des François régénérés. Qu'on laisse subsister, si l'on veut les prénoms de *Blaise*, de *Nicolas* et autres de ce genre pour les personnes qui en sont revêtues, il y aurait peut-être pour les effets civils quelques inconvénients à les en dépouiller, mais qu'on ne permette plus de donner aux enfans qui naissent des patrons fantastiques et des noms capables de perpétuer le souvenir d'un culte avilissant. La Société a fait à cet égard ce qui était en son pouvoir. Elle a invité tous ses membres par l'organe de son président à ne plus donner à leurs enfans des prénoms de sacristie et à leur substituer ou des noms de grands hommes ou des noms de fleurs et de plantes tirés du nouveau calendrier tels qu'ils voudront les choisir.

- 9 C'est à toy Représentant du peuple à donner le complément à cette mesure philosophique ; c'est à toy revêtu d'une grande puissance à ordonner ce que nous avons conseillé. Le culte des saints était, si nous osons nous exprimer ainsi, la partie la plus pûante de l'ancienne superstition c'était la religion des sens grossiers et de l'intérêt sordide c'était l'instrument favori des prêtres et des moines. Nous espérons que tu en détruiras jusqu'aux moindres filamens, en proscrivant les noms chimériques de saints, au moins pour les enfans à naître et en défendant aux officiers publics de les inscrire sur leurs registres, nous t'en prions au nom de la nature et de la raison.
- 10 Certifié conforme
- 11 Signé : ALBITTE »
- 

## BIBLIOGRAPHIE

Archives nationales, D IV bis 80.